

LA TRIBUNE de L'IMMIGRATION

Organe régional du Centre d'Action et de Défense des Immigrés

Direction, Administration :
2, rue Alfieri, 2 — MARSEILLE

(C. A. D. I.)

Tarif des Abonnements :
1 an.. 80 francs — 6 mois.. 47 francs
1 mois.. 25 francs



NOTRE JEUNESSE

La jeunesse immigrée constitue une partie très importante de l'immigration tout entière. Son rôle dans la lutte pour la libération de la France a été appréciable, et, en particulier à Marseille, un nombre important de jeunes immigrés se sont trouvés dans les rangs des F. T. P., attaquant l'ennemi partout où il se trouvait, créant en lui une psychose de peur qui lui faisait craindre l'action de la jeunesse de France. Sur les barricades, un nombre encore plus grand d'entre eux se trouvaient aux côtés des jeunes Français, associés dans la même lutte, combattant pour le même but : chasser le boche et écraser à jamais le fascisme.

Seule la première de ces tâches et réalisée, imparfaitement puisque sur une certaine partie du territoire français, les nazis continuent leurs razzias criminelles.

Les jeunes immigrés veulent achever complètement de remplir leur mission et demandent à participer d'une façon plus active à la guerre libératrice.

Ils ont une seule revendication à présenter : SERVIR LA FRANCE POUR CONTRIBUER A RENFORCER SA GRANDEUR DEMOCRATIQUE.

Il existe une union plus étroite entre les jeunes Français et les jeunes immigrés.

Toute solution qui risquerait de rompre cette unité, servirait le fascisme, dont l'ennemi hitlérien.

Et cela pose un certain nombre de points :

1. — Les jeunes immigrés veulent combattre dans les F. F. I. au même titre que les jeunes Français ;

2. — Ils veulent également participer à la défense des libertés que la lutte commune de la jeunesse de France leur a acquise. C'est pourquoi ils se présentent volontaires, dans la Garde Civique Républicaine.

3. — Dans les usines, ils contribueront, par un travail également efficace, entrepris dans des conditions semblables, à remplir toutes les tâches qui permettront la reconstruction rapide de la France.

4. — Afin qu'ils puissent s'unir encore plus étroitement à la jeunesse française, leur naturalisation devra être obtenue sur leur demande.

5. — Pour que l'ennemi ne puisse créer aucune scission entre la jeunesse de France, les jeunes immigrés devront pouvoir jouir des mêmes droits que les jeunes Français.

C'est ainsi que toutes les conséquences de la revendication unique des jeunes immigrés : « Servir la France », étant remplie, ceux-ci auront encore davantage la possibilité de s'engager dans la lutte pour construire une France heureuse et indépendante.

Le secrétaire des jeunes
du C. A. D. I.

L'IMMIGRATION EN FRANCE

La guerre nationale menée par la France envahie pour se libérer du joug hitlérien, rappelle encore une fois au monde la grandeur d'une nation qui, à travers les siècles était promotrice du progrès humain.

C'est au nom de l'attachement à ce passé glorieux et dans la conviction que la France victorieuse reprendra la mission de la sauvegarde de la liberté, que les immigrés se sont associés à l'effort héroïque de la nation contre l'ennemi commun.

En effet les trois millions d'immigrés ont témoigné par les actes que la cause de la France est leur cause.

Depuis l'occupation étrangère, les immigrés se sont trouvés aux premiers rangs des combattants pour la libération de la Patrie. La terre de France est encore toute rouge du sang des patriotes français mêlé au sang des immigrés tombés à leurs côtés au même poteau d'exécution. Parmi les soldats sans uniforme des Forces Françaises de l'Intérieur se trouvent des jeunes étrangers qui savent lutter en héros, qui savent également mourir en héros et dont les dernières paroles unissent

le nom de leur patrie à celui de la France.

Par la lutte et la souffrance commune, par les mêmes martyres dans les prisons et les camps de concentration allemands, les millions d'immigrés sont devenus chair de la chair du peuple de France et sang de son sang.

Cependant, la situation de cette immigration qui a si bien mérité de la patrie française est très incertaine. Ce sont pourtant les intérêts bien compris de la guerre nationale de la France qui exigent que les immigrés puissent partager avec le peuple français tout entier la certitude que dans la France nouvelle, ils trouveront eux aussi, les conditions d'une vie libre et heureuse. Il faut donc que l'assurance leur soit donnée que désormais leur vie sur le sol de la République sera réglée par un statut juridique juste et humain promulgué par le gouvernement français.

Nous pouvons affirmer sans crainte du paradoxe, que le problème des étrangers est presque complètement inconnu par la grande majorité des Français, et très peu étudié par ses classes dirigeantes.

Situation d'autant plus singulière si l'on considère qu'à la veille de la guerre de 1939 environ 3.000.000 d'étrangers se trouvaient installés d'une manière permanente sur le sol de la République sans tenir compte de deux millions de personnes qui depuis un siècle se sont intégrés par la naturalisation à la nation française.

Ce n'est qu'aux époques de crise et de chômage que ce problème s'est détaché en toute son ampleur en provoquant des discussions partisans ainsi que des campagnes de presse plus ou moins virulentes.

Les trois millions d'étrangers qui se trouvent actuellement sur le sol de France ne sont pas des exilés ou des réfugiés, ces derniers ne représentent qu'un pourcentage tout à fait négligeable dans cette vague gigantesque de migration humaine. Il s'agit d'une immigration essentiellement économique qui s'est organisée spontanément lorsqu'elle n'a pas été réclamée directement (accord des gouvernements français avec l'Italie, la Pologne, l'Espagne, etc...) pour combler les vides de la main-d'œuvre française.

Jusqu'à présent les conditions juridiques de ces immigrés étaient réglées par les dispositions incohérentes, appliquées au gré des circonstances, dont la base est constituée par une loi centenaire datant de 1849. Cet état de choses livrait les immigrés notamment sous le gouvernement réactionnaire — rappelons la politique funeste en l'année 1935 de Laval, devenu par la suite le bourreau du peuple français — à l'arbitraire le plus exclusif et le plus injuste de l'administration.

La proposition de la loi présentée à la Chambre des Députés le 11 décembre 1934 par M. Marius Moutet, était précédée des considérations suivantes :

Lire la suite en deuxième page

Notre position vis-à-vis des Immigrés dans notre département

Depuis de nombreuses années, la France — et en particulier notre département — est une terre d'immigration. Les organisations syndicales se sont préoccupées de la situation faite aux travailleurs immigrés et de ses répercussions sur l'ensemble de la classe ouvrière.

Comment sont venus ces travailleurs dans notre pays ? Ils ont été le plus souvent recrutés par des contrats mensongers et truqués que leur donnaient des sociétés spécialisées. Les salaires étaient plus bas que ceux touchés par les ouvriers français et, de ce fait, ils apparaissaient comme des concurrents indésirables.

Nous connaissons les procédés qui étaient employés par les trusts lorsque les travailleurs immigrés revendiquaient de meilleures conditions de travail. Ils étaient victimes d'une répression administrative arbitraire et injuste.

Actuellement, la situation a changé. Les forces françaises de l'intérieur comptent en France, dans leurs rangs, plus de 40.000 combattants de nationalités diverses.

Dans notre département, nous avons connu l'héroïsme et la combattivité de ces anciens combattants républicains espagnols, des antifascistes italiens, des victimes de la terreur blanche dans les Balkans, des lutteurs révolutionnaires chassés de leur pays par la répression sanglante du fascisme. Tous ces camarades ont lutté contre le boche et ont mêlé leur sang à celui des Français pour la libération de notre département.

Depuis la libération, les ouvriers immigrés ont répondu

présent à l'appel de la Confédération Générale du Travail, ils participent à l'effort de guerre dans le domaine de la production. C'est pour cela que l'Union départementale est entièrement d'accord avec le Comité d'action et de défense des immigrés lorsqu'ils se dressent contre les mesures arbitraires, tels les internements et les ex-

par L. Molino

secrét. gén. de l'U. D.
des syndicats ouvriers
des B. du Rh.

pulsions (mesures prises par le gouvernement de Vichy) et qui sont appliquées encore actuellement à des immigrés.

Il est normal que l'on établisse un statut juridique qui leur assure les moyens de défense légaux, contre les mesures qu'ils pensent imméritées. Ce statut garantira les moyens de défense en accord avec les organisations syndicales.

Nous ne connaissons plus les manœuvres du grand patronat et des trusts qui ont intérêt à développer les antagonistes et les courants de xénophobie parmi les ouvriers français.

En Allemagne, il y a actuellement trois millions de prisonniers et de déportés, les jeunes sont enrôlés dans l'armée pour la libération du territoire. Il est certain que nous manquons de main-d'œuvre qualifiée, il nous faut reconstruire nos ponts, nos routes, et surtout notre port de Marseille, détruit par les Allemands.

Notre enquête nous a permis de savoir que, parmi nos camarades immigrés, nous pouvons disposer de la main-d'œuvre qualifiée. Il faut les appeler à travailler. Ils seraient si heureux de participer à faire de notre pays une France forte.

Voilà notre position, car nous pensons qu'avec une telle politique la France aura dans le monde le rayonnement que la Révolution française, mère des Droits de l'Homme et du Citoyen, lui avait conquis. Notre pays en retirera les profits moraux et matériels.

DIMANCHE 26 NOVEMBRE
à 9 heures
au Cinéma Eldo
Place Castellane, Marseille
GRAND MEETING

du Centre d'Action et de Défense des Immigrés, sous la présidence d'honneur de M. AUBRAC commissaire régional de la République, avec la participation de M. VEYREN préfet des B.-du-Rh. ; M. DEFERRE, maire de Marseille ; M. CRISTOFOL, député de Marseille ; M. LIONEL, président du C. D. I. ; colonel GRANVILLE, des Forces Françaises de l'Intérieur et des orateurs de toutes les organisations françaises et immigrées.

UNE INJUSTICE

Un ordre récent a décidé l'intégration des combattants immigrés des Forces Françaises de l'Intérieur dans la Légion Etrangère.

Pourquoi les immigrés qui ont combattu pendant des mois, voire même des années, contre le nazisme, doivent-ils être exclus d'une armée qu'ils ont choisie, droit qu'ils ont mérité par la conscience patriotique qu'ils ont montrée, et que certains de Français n'ont pas eue ?

Pourquoi les immigrés qui, par leur attitude héroïque, ont mérité de la Patrie Française, ont mérité même une naturalisation immédiate, sont-ils mis ainsi au ban du pays, dans une armée courageuse, certes, mais qui ne combat pas, comme les F. F. I., pour un idéal de liberté et de démocratie, mais par métier ?

Pourquoi les immigrés naturalisés sont-ils considérés de nouveau comme des étrangers ? N'ont-ils pas gagné le droit de rester Français par leur résistance de quatre années ?

Pourquoi aussi veut-on abuser de cet ardent désir de combattre le nazisme, contre lequel ils ont amassé une haine farouche pendant des années d'oppression, pourquoi veut-on abuser de cette haine pour leur faire signer un engagement qui

n'est pas celui qu'on leur avait fait prendre primitivement lors de leur intégration dans les F. F. I. ?

Car les immigrés ont signé un engagement. Cet engagement, la France se doit de le respecter, car il l'honore.

La France nouvelle, la France du général de Gaulle, la France démocratique, ne peut, ne doit pas prendre des mesures qui montrent au peuple de France tout entier qu'une partie de ses habitants, qui a lutté pour elle, et qui a mérité ainsi sa reconnaissance, soit traitée d'une façon différente de celle des citoyens français, d'une façon arbitraire, comme des hors la loi.

Quand ces hommes, qui ont combattu pendant l'occupation dans les rangs des F. T. P. F. et ont participé à l'insurrection, arrivent au front on leur demande de souscrire un contrat de cinq ans dans la Légion Etrangère. Dans le cas contraire, on les désarme et on les envoie dans des camps de concentration.

Nous espérons que ces mesures administratives, prises par des fonctionnaires xénophobes et antipatriotes, seront rapportées, et qu'on traitera avec plus de justice, la situation des immigrés dans les Forces Françaises de l'Intérieur.

N. E.

L'IMMIGRATION EN FRANCE

Est-ce juste ?

Est-ce opportun ?

Suite de la première page

« Si l'étranger en France jouit de la liberté individuelle, c'est dans des conditions bien incertaines et bien précaires, puisqu'il peut être expulsé des territoires par simple mesure administrative dans les conditions prévues par la loi du 3 décembre 1849. Il suffit que M. le ministre de l'Intérieur juge sa présence indésirable.

« Aucune mesure de protection ne lui est accordée, aucun droit de défense ne lui est reconnu, aucune règle de procédure n'est fixée pour lui permettre de se protéger contre les erreurs, les chantages, les violences possibles.

« La procédure est secrète et l'intéressé ignore les motifs de la mesure prise. Il n'a ni le temps ni les moyens de s'expliquer et de se justifier. C'est l'arbitraire total, absolu, système analogue à la lettre de cachet de l'ancien régime, la mise hors la loi du pays remplace l'emprisonnement.

« Pourtant, il s'agit d'une mesure qui en réalité est une peine et l'une des plus graves qui puisse frapper un homme. Elle équivaut à ce qu'est le bannissement pour un national avec cette aggravation qu'elle est perpétuelle. En arrachant l'étranger au pays où il réside, où souvent il est établi depuis longtemps ; où il peut avoir ses affections et ses intérêts, on brise son existence et, le plus souvent on le condamne lui et les siens à la ruine. Très souvent, l'expulsion aboutit à priver une famille de son soutien indispensable et frappe ainsi indifféremment innocents et coupables ».

Mais n'évoquons plus ces injustices qui n'ont rien de commun avec la tradition du peuple français et du pays terre d'asile et de liberté.

De cette guerre, la France sortira victorieuse et toutes les forces vivantes et progressives de la nation et toutes les énergies du pays se tourneront vers la grande rénovation. C'est en rapport avec ces tâches grandioses, que se posera aussi le problème de l'immigration. Sa solution équitabile aidera sans doute à maîtriser les difficultés de la restauration et de la reconstruction économique du pays, cruellement meurtri par les dévastations de la guerre.

Déjà, après la guerre de 1914-1918, les travailleurs étrangers ont contribué puissamment à la mise en œuvre de l'industrie ruinée. Dans les usines, dans les mines, sur les chantiers, ils sont pour la plupart attachés aux travaux les plus pénibles et les plus ingrats. Ils ont aidé à reconstruire des villes entières de l'Est et dans le Nord, à défricher plus de 600.000 hectares de terres abandonnées par les Français, en créant au surplus des industries nouvelles et augmentant sensiblement plusieurs postes des exportations françaises. Ils ont enrichi en somme le pays de plusieurs dizaines de milliards.

Il va de soi qu'après cette guerre, l'appoint des travailleurs étrangers dans l'économie française sera encore plus nécessaire. Cependant, on ne doit pas négliger le fait, que les anciens pays d'immigration, l'Italie, la Pologne et les autres, libérés du joug fasciste consacreront eux aussi toutes les énergies à la rénovation, rentreront dans une période de grande activité industrielle. Dans ces pays la démocratie, tout en garantissant la liberté et le bien-être des masses laborieuses accueillera à bras ouverts ses citoyens désireux de se rapatrier. Il est évident que, seule une politique de compréhension véritable des intérêts vitaux de l'immigration pourra parer à cette situation, en attachant les immigrés à la terre française.

Mais il existe encore un problème qui dépasse de beaucoup — selon l'opinion exprimée tant de fois par les clairvoyants hommes d'Etat français — celui de l'économie proprement dite. En effet,

il ne s'agit pas seulement d'une contribution temporaire des immigrés à la production française ; mais d'un accroissement constant et durable de la population française.

« Il y a un siècle — écrit M. Georges Mauco (1), éminent expert du problème démographique — la France était au premier rang des grandes puissances européennes par l'importance de sa population. Elle comptait alors 18 % de la population totale de l'Europe. Aujourd'hui, elle ne possède plus que 9 %, soit deux fois moins.

« Ce recul de la France semble malheureusement se poursuivre rapidement si aucune mesure n'est prise d'urgence. La chute de la natalité française est devenue telle que le nombre des décès l'emporte désormais sur les naissances. On a calculé que si le mouvement actuel se poursuit, la France ne comptera plus que 29 millions d'habitants en 1985 ».

C'est à la Chambre des Députés que s'éleva la voix d'un député entre tant d'autres d'ailleurs, afin d'avertir les responsables de l'avenir de la France.

« Vous savez mieux que personne, M. le ministre puisque c'est votre département qui s'occupe de la natalité, que le premier semestre de 1935 a été particulièrement désastreux au point de vue démographique. Nous avions encore dans les années précédentes, un faible excédent de naissances sur les décès, dû d'ailleurs seulement à des naissances étrangères en France. Nous n'en sommes plus là. Le nombre des décès pour le premier semestre de 1935 a dépassé de 7.857 celui des naissances.

« Je m'étonne que les hommes avertis qui ont la charge de l'avenir comme du présent du pays, ne se préoccupent pas davantage d'une situation qui domine tous nos débats. De tous les fléaux qui nous menacent, je n'en aperçois aucun qui soit pire » (2).

La France, pour prendre un mot de M. Wlocewski (3) présente un cas unique : population saine, laborieuse, économe, mais atteinte de dénatalité. Aucune comparaison possible avec les exemples classiques des pays en décadence, avec des mœurs relâchées, la lassitude devant l'effort, le dégoût du travail. C'est dans cette guerre de l'humanité contre la barbarie, sans précédent dans l'histoire, que la France montre au monde son vrai visage d'une nation aguerrie, forte et indestructible.

Ce serait dépasser les cadres de cet exposé de vouloir démontrer que le phénomène de dénatalité est encore comme nous le croyons passager après la guerre victorieuse dans la France nouvelle, où tous les efforts du génie français seront consacrés au développement progressif des conditions de la vie humaine ; libre et heureuse, la courbe descendante de natalité sera remplacée par un accroissement sensible de la population.

Néanmoins, le problème reste urgent.

C'est dès à présent qu'il faut repeupler la France, remplir les lacunes causées par la guerre, ajouter aux ressources incépuisables du pays et de la nation les forces jeunes d'une population laborieuse et facilement assimilable. Sous ce point de vue, personne ne pourra contester que le problème d'assimilation et de naturalisation des immigrés est avant tout et surtout un problème national de la France.

L'expérience démontre que l'immigration, grâce à la faculté d'absorption de la culture française, apporte un élément humain qui s'adapte bien et s'assimile rapidement.

Le docteur Joseph Nitti, dans une de ses études consacrées à la question d'immigration, souligne notamment la facilité, grâce aux

affinités de la race et de la culture, d'assimilation des Italiens, qui depuis la guerre de 1914-1918 donnaient le tiers du total des naturalisations.

Mais combien souvent dans le passé a-t-on renvoyé brusquement, et dans leur ancien pays, avec leurs parents « refoulés », une jeunesse ignorant presque tout de leur pays d'origine, éduquée dans l'école française, pénétrée d'amour pour la culture et la civilisation de leur pays d'élection, une jeunesse disons le mot française.

Voilà les raisons qui nous laissent croire que la France nouvelle accorde aux immigrés un Statut Juridique démocratique et écartera toutes les difficultés inutiles qui s'opposent à l'assimilation et à la naturalisation des immigrés.

Une solution juste et humaine du problème de l'immigration ne manquera pas d'avoir des répercussions loin au delà de la France. Les immigrés constituent un pont naturel entre la France et leur pays d'origine. Par leur intermédiaire le rayonnement de la nouvelle France, de sa langue, de sa culture, de son patrimoine glorieux, revivra et renforcera l'amitié des peuples d'Europe pour la nation française.

L'Europe nouvelle attend beaucoup d'une France ressuscitée, libre et forte. Mais aussi la France dans sa marche au progrès humain, à la grandeur, à la reconquête de la place parmi les nations du monde qui lui convient grâce à ses mérites immortels aura besoin de l'amitié et de l'appui des peuples d'Europe. Or l'histoire témoigne que tout au long des siècles la grandeur de la France a été inséparable de son rôle de précurseur de la liberté et de la dignité humaines.

(1) Revue internationale « Esprit » sous la direction de Emmanuel Mounier, N° 82 - 1 juillet 1935 page 538. Voir du même auteur : « Les Etrangers en France, leur rôle dans la vie économique ». (Colin éd.).

(2) Journal Officiel débats parlementaires, séance du 17 décembre 1935. N° 78 du 18 décembre 1935. Cité par M. Marcel Livien dans son ouvrage documenté « Le régime Juridique des étrangers en France ».

(3) Revue de l'Economie Politique, sous la direction de Charles Rist et Gaëtan Piron N° 2 de 1935.

Un récent arrêté de Monsieur le Commissaire Régional de la République prescrit la constitution d'unités de travailleurs où seront rassemblés les ressortissants des pays ennemis.

Nous nous permettons de présenter quelques observations au sujet de la justice et de l'opportunité de cette mesure.

N'est-il pas juste de faire travailler ceux que l'on aurait pu sans autre forme de procès jeter dans des camps de concentration? Voilà ce que disent certains, surtout s'ils lisent les motifs invoqués, à savoir que la liberté dont jouissent les ressortissants des pays ennemis dont la plupart se sont rendus coupables de manœuvres préjudi-

par J. LASALARIE
avocat au barreau
de Marseille

ciales à l'intérêt national est une source d'incidents et une cause de scandale dans le public.

Analysons les termes de ce considérant :

« La plupart, dit-on, se sont rendus coupables de manœuvres préjudiciables à l'intérêt national. C'est donc ceux-là qu'il faut frapper et nous nous étonnons alors d'apprendre que ce n'est pas une chose facile : nous avons des tribunaux ordinaires et extraordinaires, nous avons les arrêtés d'internement administratif, nous avons les arrêtés d'expulsion. Voilà certes de quoi punir tous ceux qui se sont rendus coupables de ces manœuvres.

Pourquoi frapper ensuite tous les autres ?

Est-ce juste ? Des hommes et des femmes venus sur notre sol et surpris par la guerre ont vécu dans une tranquillité relative pendant les années les plus dures de l'époque où de pareilles mesures pouvaient se justifier et maintenant que la paix est proche, ils vont sous la garde de la police et de la gendarmerie se livrer à des travaux tels des prisonniers. Est-ce juste ? Vous sentez bien que dans votre ville la quasi-totalité de ceux qui vont être recensés avant le 30 novembre, ce sont les Ita-

liens, tous les autres ressortissants des pays ennemis encore dans nos murs ayant généralement donné assez de gages à la France pour n'avoir pas été inquiétés jusqu'ici. Ces Italiens nous les avons tolérés soit parce qu'ils étaient des pros-crits, soit parce qu'ils constituaient une population laborieuse en voie d'assimilation.

Est-ce juste de les traiter maintenant en ennemis alors que beaucoup ont aidé à la libération ?

Si l'on ne veut pas se prononcer sur la question de justice, examinons la question d'opportunité :

Les journaux donnant le compte rendu des débats de l'Assemblée Consultative ont reproduit un discours de Vincent Auriol, président de la Commission des Affaires Etrangères, où l'orateur préconisait le rapprochement avec le peuple italien.

Est-ce opportun de rappeler maintenant le coup de poignard de Mussolini et d'en rendre responsables ceux-là mêmes qui déjà avaient été frappés par cet homme ?

Sans doute existe-t-il dans cet arrêté un article 5 permettant au maire de chaque commune d'attester les sentiments de loyalisme des ressortissants ennemis et de les soustraire ainsi à la mesure prévue.

Cela peut se faire dans une petite commune où tout le monde se connaît. Cela n'est pas possible à Marseille à moins que le maire délègue ses pouvoirs à une Commission d'Épuration comme celle qui siège déjà à la Casa d'Italia. Encore le rôle de cette Commission ou de tout autre organisme devrait-il consister à dresser une liste des suspects, sans doute plus facile à faire parce que moins longue que celle des ressortissants ennemis ayant fait preuve de loyalisme.

Mais alors que reste-t-il de l'arrêté et ne serait-il pas plus juste et plus opportun de frapper ceux-là seuls qui se sont dressés contre notre pays et de demander aux autres de contribuer le plus largement possible au relèvement de leur deuxième patrie ?

C'est la question que nous posons et nous ne doutons pas que notre appel soit entendu.

Cela ne créera ni incident ni scandale.

REVUE DE LA PRESSE FRANÇAISE

Nous relevons dans le numéro de « Fraternité » de Lyon, du 18 novembre :

L'œuvre du Comité d'Action et de Défense des Immigrés

On a souvent remarqué les liens qui unissent le racisme et le xénophobie. L'un et l'autre vont de pair chez les mêmes gens et paraissent satisfaire les mêmes passions d'égoïsme et de haine. Les gouvernements assez vils pour flatter les plus bas sentiments à des fins de domination, les emploient généralement de concert.

Les apprentis dictateurs de Vichy n'y ont pas manqué. Nous avons déjà montré quelle arme fut en leurs mains, le racisme, pour diviser et mieux anéantir les Français. Mais la division du pays fut aussi poursuivie sous le prétexte d'un nationalisme exacerbé. Au lendemain de l'armistice, les étrangers résidents en France furent rendus responsables de la défaite ; on décerna sur eux la rançon des vaincus. Virent aussi les mesures préparées par une campagne : dénaturalisation, expulsion et internement de la grande masse des émigrés. Puis, on s'efforça d'appuyer le mythe du « terrorisme » en dénonçant des étrangers comme des « tueurs au service de puissances étrangères ».

La libération a fait justice de ces calomnies. Elle a rétabli la vérité sur l'attitude glorieuse des immigrés depuis le début de la guerre jusqu'au dernier jour de l'occupation. Néanmoins, au tant qu'il faut effacer les traces du poison raciste il reste à faire disparaître les derniers préjugés xénophobes et à rétablir, si ce n'est créer, les droits des immigrés.

De son côté, « Action », sous le titre « Devenez Français » :

Il n'a jamais été très simple de devenir Français pour un étranger qui n'était ni banquier véreux, ni trafiquant de cocaïne.

En outre, la condition d'étranger non naturalisé n'allait pas sans aléas. L'on risquait une expulsion toujours possible et il fallait se livrer périodiquement à des démarches des plus désagréables. « Mais à présent, me dira-t-on, à présent,

tout cela a dû changer. Cet esprit rogné et cet encroûtement des ronds-de-cuir ont dû être balayés par le vent vivifiant de l'insurrection, et ces anomalies ont été supprimées par les soins de la Résistance et du gouvernement. »

Voici quelques faits qui démentent cette opinion trop flatteuse :

A Paris, un Italien ayant appartenu à un mouvement de résistance depuis 1942, voit son arrêté d'expulsion signé par le garde des Sceaux de l'Etat Français, exécuté par celui du Gouvernement provisoire de la République. Touchante continuité administrative. Cet Italien est par conséquent, interné pour « atteinte à la sûreté de l'Etat » et c'est, c'est Vichy, Laval et Pétain.

A Toulouse, notre camarade S... qui revenait de l'Est après avoir fait campagne avec la même armée américaine, et qui s'était précédemment évadé d'un train de prisonniers politiques en route vers l'Allemagne, se voit refuser de nouveaux papiers d'identité, les siens ayant été pris par les Allemands. Au bout de quelques instants d'un entretien assez calme, S... dit au responsable de service : « Au fond, vos sympathies vont à vos camarades qui arrêtaient les gens de la Résistance, plutôt qu'à moi, qui me suis tiré d'entre les pattes des Allemands. »

— Vous savez bien, lui répond le monsieur, qu'on n'est pas libre de dire ce qu'on pense.

A Paris, encore, c'est au service des naturalisations... « Vous ne pouvez pas donner le relevé de vos domiciles au cours des trois années qui viennent de s'écouler ? »

— Impossible. J'étais dans la résistance et je changeais souvent d'état-civil et de domicile.

— Fâcheux ! vraiment fâcheux.

Au cours de la conversation qui suit, l'on apprend que la Préfecture n'a à tenir et ne tient aucun compte des activités relevant de la Résistance et des titres que ceux-ci pourraient constituer en vue de la naturalisation.

Il n'y a, on le voit, rien de changé, au marché aux fleurs.

Roland Caudel, dont le courage, la franchise et l'impartialité sont

bien connus des très nombreux lecteurs du « Patriote Nivernais », a publié, dans son journal, en date du 3 octobre, un remarquable éditorial sous le titre « Rage et Courage », où il rend un chaleureux hommage aux combattants italiens, civils et militaires antifascistes qui, pendant plus de vingt ans, et maintenant plus que jamais, se batent vaillamment pour la libération de l'Italie et pour l'idéal de fraternité qui anime le monde libre.

La plus grande partie du peuple italien, trahi par ses dirigeants, n'avait aucune sympathie pour une guerre qui n'était pas la sienne. Son peu d'ardeur au combat était normal et justifié. Et il y a, au contraire, une fameuse différence entre la conscience du soldat italien et la soumission stupide du boche, à tous les programmes de rapine et de meurtre de ses chefs. Le courage ? Ne serait-il pas plutôt dans le calvaire que tous les antifascistes italiens subissent depuis vingt ans, dans tout ce qu'ont subi les ouvriers résistants de Milan et de Turin, depuis plus d'un an !

Nous relevons, dans la « Vie Ouvrière », un article fort intéressant signé par Julien Racamonj, secrétaire de la C. G. T.

« Tous cela donne des titres à la prise en considération des justes revendications présentées par le Centre d'Action et de Défense des Immigrés. D'abord, en attendant que leur situation soit définitivement réglée, en finir avec les mesures arbitraires, tels les internements ou les arrêtés d'expulsion (certains ouvriers polonais, par exemple, viennent de se voir signifier des arrêtés d'expulsion pris sous le gouvernement de Vichy), ceci, bien entendu, sans préjudice de l'épuration nécessaire pour laquelle les militants de confiance des syndicats et de l'immigration sont prêts à donner leur concours.

Puis, établir un statut juridique qui assure aux immigrés les moyens de défense légaux contre les mesures qu'ils penseront imméritées.

Enfin, la France doit pratiquer dans son propre intérêt, une bonne politique de naturalisation.

VOILA LA GESTAPO

Nous entendons déjà : « Assez avec les racontars sur la Gestapo ! »

Assez ?... Jamais assez ! Car jamais il n'a existé dans l'histoire de pareilles méthodes de répression, de pareilles tortures, de pareils monstres humains.

Ami lecteur !... lis mot à mot, phrase par phrase, mets-toi dans la peau de ceux qui ont souffert, et tu comprendras mieux pourquoi on crache du sang et du feu quand on prononce le mot diabolique : « la Gestapo ». Pardon ! comparer la Gestapo avec le diable, c'est offenser le diable !

La cruelle réalité du « Grand Reich Allemand », « Waffen SS », Hitler-Himmler, est plus forte que tout ce qu'a pu imaginer pendant de longs siècles la mythologie grecque ou l'enfer des chrétiens.

Mais laissons qu'un témoin, échappé par miracle des griffes des brigands, vous raconte la mort d'un patriote.

Au mois de juin 1943 a été arrêté dans les rues de Marseille, en pleine attaque contre les boches, le patriote polonais Maurice Korsek.

Il fut conduit à la Gestapo, rue Paradis. Avant de le tuer, il fallait le faire parler.

Les sbires voulaient connaître « les hommes », « les chefs » et l'occasion était trop belle pour que l'on pût hésiter sur la méthode à employer.

La porte de la chambre des tortures s'ouvre silencieusement. Au milieu se dresse une machine électrique, une espèce de monstre muni de longues griffes qui saisissait l'homme par les pieds, le suspendait dans les airs, pour le faire tourner ensuite à la vitesse d'un ventilateur. La victime a des vertiges, le sang gonfle les veines qui, sous la pression du mouvement giratoire, sortent de la peau.

Maurice est descendu de la machine infernale.

— Tu parles ?

Devant lui, le monstre le menace de ses fers.

L'opération recommence. Une fois, deux fois, et encore... Le cerveau brûle. Devant les yeux, des lignes, des lignes, rien que des lignes... et après, plus rien... rien... !

Vers le soir, dans sa cellule, Maurice s'endort. Une heure après, il est réveillé, brutalement.

L'interrogatoire de la nuit. Savez-vous ce que c'est que l'interrogatoire de la nuit ?

Voyons... La « civilisation » a engagé un champion de boxe pour faire ces interrogatoires. Vous me comprenez ? Un type avec une nuque de taureau, le nez tordu, et des poings de fer. Car c'est plutôt avec les poings qu'avec la bouche qu'on parle pendant l'interrogatoire de la nuit. Rien qu'en voyant « l'interrogatoire », tu commences à trembler.

Vous comprenez pourquoi les murs sont pleins de sang ? Et pourquoi les canailles ont préparé un seau d'eau dans la chambre ?

Toutes les heures, pendant la nuit, Maurice est réveillé pour l'interrogatoire.

Au matin, ses yeux étaient comme du plomb. Toute la nuit les poings tombaient en trombe sur ses mâchoires. Ses lèvres sont gonflées, le sang coule de sa bouche, de son nez, ses tempes battent à coups précipités... il tombe, l'eau froide le réveille pour que le jeu macabre recommence.

Il veut mourir... il veut mourir... mais la bête humaine ne le tue pas, il veut le faire parler, perdre l'honneur, vendre ses camarades, sa conscience, renier tout son passé de lutte...

Non ! Mille fois non !

Dans la matinée, les brutes se remplacent. Les interrogatoires continuent.

Pendant la journée, la bête est plus noble. Il n'emploie pas ses mains trop fines pour être souillées sur la figure sanguinolente de Maurice. Il a ses bottes.

Et puis, il emploie les promesses.

Quelques centaines de mille francs, une évasion au delà de la frontière suisse, et de nouveau la vie libre.

Comme c'est beau ! Comme c'est généreux !

Ne sens-tu pas, ami lecteur, la honte qu'on peut avoir devant de pareils essais de corruption ? Comme Maurice sentait cette honte !

Et il savait que tout cela n'était qu'une ruse pour le faire parler.

Mais il ne parlerait pas !

Dans l'après-midi, de nouveau, la chambre de torture. Maurice ne veut plus vivre. Il a peur. Peur de ne plus pouvoir tenir. Comment finir ? Au moins s'il avait ses dents pour s'arracher les veines ! Mais ses muscles ne peuvent plus lui obéir. Il ne peut pas ouvrir la bouche.

La porte de sa cellule s'ouvre.

— Viens, mon petit, prendre un bain pour te laver !

Bravo ! dira mon lecteur. Voilà des gens de cœur. Ne te presse pas...

Le bain en question est composé de deux douches. Une d'eau bouillante, l'autre d'eau glacée. Et on le jette de l'une à l'autre avec les pieds et les poings.

Il frissonne. Non ! Il n'a pas le temps, il perd connaissance !

En sortant de la douche, Maurice est reconduit vers sa cellule. Il sait déjà qu'il passera dans un couloir où sont des fenêtres ouvertes.

Il est au quatrième étage, ou au cinquième. Peu importe. C'est assez haut, puisqu'il voit les toits des maisons voisines. Il ne veut pas parler. C'est mieux... Il ne veut plus penser...

Hop ! Il est déjà dans le vide.

Une seconde... En bas, sur les pavés, un morceau de chair sanglante.

Tu comprends, maintenant, ami lecteur, notre haine quand on entend un nom comme... par exemple : Mangiavacca ou d'autres, qu'on voudrait les massacrer, les faire souffrir comme ils ont fait souffrir les nôtres.

Venger Maurice, des milliers comme Maurice, des centaines de milliers... un chiffre astronomique de martyrs.

Torturez-les, les bandits de la Gestapo ! Payez-les de la même monnaie.

Mais non, nous n'avons pas le cœur d'un Gestapo pour les soumettre à de pareilles tortures.

Une balle, c'est assez ! Pas plus qu'une balle.

IMMIGRÉS

Noël approche. Nos soldats, sur le front des Alpes attendent de vous un réconfort, non seulement moral, mais matériel.

« LES ANGIENS AMIS DES F. T. P. F. » ont institué une Commission de femmes pour leur venir en aide.

Femmes immigrées, chacune d'entre vous doit parrainer son soldat.

Ils luttent pour nous, pour notre liberté, montrez-leur que vous pensez à eux.

Faites-leur des colis, ou, si cela vous est impossible, envoyez-nous de l'argent, nous nous en chargerons.

Le froid est intense sur le front, ils ont besoin de linge, de chaussures, de laines (et aussi de cigarettes). Faites-nous parvenir tout ce que vous pourrez leur procurer.

Les dons sont reçus à l'adresse ci-dessous :

C. A. D. I., 2, rue Alfieri.

Nos élèves immigrés

Dans la classe aux vitres brisées, nos élèves se sont retrouvés, têtes brunes et têtes blondes, mêmes rires émus, mêmes yeux bien attentifs pour suivre la première leçon dans l'école libérée.

A l'appel, les noms français se mêlent aux noms italiens, espagnols, arméniens, arabes même. C'est la seule différence que l'on puisse saisir entre eux, car tous vibrent d'un même enthousiasme patriotique lorsque le maître évoque les journées insurrectionnelles auxquelles leurs pères ou leurs frères ont participé.

Au travail, même sérieux, mêmes peines, mêmes succès, même souci de justice... les réponses fusent de bouches semblables, l'ironie aussi.

Dans la cour, mêmes jeux, mêmes bousculades, mêmes exclamations, même accent, cet accent marseillais qui recouvre celui de nos diverses provinces, colore notre langue et lui donne une saveur toute méditerranéenne.

Petits immigrés, petits Français vivant de la même vie dans des rues pareilles, dans les mêmes maisons, apprennent dans les mêmes écoles l'histoire du pays, admirent les mêmes gloires, frémissent à l'évocation des mêmes victoires et des mêmes deuils.

Unis dans leur travail et dans leurs jeux, parlant le même langage vibrant des mêmes enthousiasmes, nos enfants ont effacé les frontières pour se comprendre mieux.

Notre langue a scellé cette union, nos principes d'humanité préparent la grande communion des hommes de bonne volonté.

BARTHELEMY
instituteur à Marseille.

LA VIE ET LA MORT D'UN POÈTE

Guillaume Apollinaire — ce beau nom à la consonnance claire et profonde en même temps, et un peu lunatique, ce nom qui rappelle celui d'un dieu antique, la lyre et le soleil, et toute la poésie, ce nom est un pseudonyme. Celui qui l'a porté, la forme de ses prénoms : il s'appela-t en réalité Wilhelm Apollinaris Kostrowicz, et il était Polonais.

Il est venu, jeune encore, en France. Il y a terminé ses études, au collège Stanislas, de vieille tradition parisienne. Tôt, il est entré dans la vie littéraire et artistique française ; tôt, il y a gagné un grand renom. Son premier livre « L'enchanteur pourrissant », paru en 1909 ; son dernier « Les mamelles de Tirésias », en 1918. Sa vie a été courte, sa vie a été belle. Comme les autres Français, ce Polonais est parti en guerre ; il y est allé comme volontaire ; il en est revenu comme lieutenant, et gravement blessé. Des suites de cette blessure il est mort en novembre 1918. Le 11 novembre, à travers les rues parisiennes qui débordaient de la liesse de l'armistice et de la victoire, et qu'il avait sutant aimé qu'un Français d'origine ne peut les aimer plus, ses nombreux amis qui tous étaient assés couronnés par une jeune gloire, l'ont accompagné à la tombe.

Picasso, l'Espagnol, qui est un des plus grands peintres français, a fait son portrait : une tête assez lourde sur un cou puissant, enturbanné par une bande qui paraît panser en même temps que couvre-chef ; un regard fixe, envoûteur, exagant aussi bien

qu'interrogateur et étonné ; un grand menton ombragé, presque prognathe, volontaire ; un nez fort, busqué, et un peu enfantin ; une silhouette ferme, impressionnante, inoubliable et sur la poitrine la croix.

L'activité spirituelle d'Apollinaire dépassait de loin la très grande efficacité directe de ses créations. Il n'a pas été moins important comme amateur que comme poète et écrivain. Il a conseillé les peintres qui, en révolution contre le raidissement de l'impressionisme devenu stérile, formaient l'école cubiste et les mouvements apparentés. Il a dirigé l'attention publique sur eux, aplani les appréhensions que les connaisseurs conservateurs leur opposaient, il a expliqué, propagé, combattu, il a préparé leurs développements et leurs victoires. Son livre de 1912 « Les peintres cubistes » est un jalon sur la voie non seulement de la littérature, mais de l'art. Il a énormément influencé ses camarades les poètes, et tous ceux qui l'approchaient. Sa dernière pièce était désignée comme « drame surréaliste ». La technique de la poésie moderne a été introduite par lui ; la diversité et la richesse des rimes dans des vers enjambés qu'organise le mouvement merveilleux des beaux poèmes du grand poète Aragon se trouvent préformées chez Apollinaire et ont été préformées par lui.

Il a chanté la vie de notre époque, sa vie complète, sans se soucier du « poétique » traditionnel, avec une agressivité toute gauloise et une tendre mélancolie toute slave, toute polonaise ; dans des vers d'une souplesse, d'une vivacité, d'une mélodiosité étonnantes (« Mon verre s'est brisé comme un éclat de rire ») dans des vers qui chantent comme celui-ci, s'épousent de lointains souvenirs de l'Est avec un sentiment tout parisien de la vie civilisée. Il a chanté, dans des strophes « modernes » et très proches de la poésie populaire, le Pont Mirabeau et le Boulevard de la Chapelle ; ces poèmes s'apparentent en même temps à la ballade nordique et à la chanson montmartroise, et sont des œuvres parfaites au cœur même de la littérature française moderne.

Un hasard, l'implication erronée dans une affaire imputable à un homme qu'il avait protégé, lui avait procuré un séjour, heureusement assez bref, à la prison de la Santé, en septembre 1911. Il s'est soustrait au désespoir de l'emprisonnement par de très belles poésies, dont celle-ci : J'écoute les bruits de la ville Et prisonnier sans horizon Je ne vois rien qu'un ciel hostile Et les murs nus de ma prison.

Le jour s'en va, voici que brûle Une lampe dans la prison, Nous sommes seuls dans ma cellule Belle clarté, chère raison.

La clarté, la raison de ce cri, ne sont-elles pas françaises ? Le rythme inquiet et angouillé, ne lui vient-il pas de son pays natal ? Certes, Apollinaire n'a pas été enfermé en tant qu'étranger, pour un de ces délits d'identité qui ont été monnaie courante pour beaucoup de ses compatriotes ; mais eux, et ceux détenus maintenant par la Milice ou par la Gestapo, n'ont pas ressenti autre chose que ce précurseur a su exprimer d'un ton si poignant. Et dans la strophe du poème « Hôtels » :

Et tous ensemble Dans cet hôtel Savons la langue Comme à Babel.

s'extériorise, souvenir ou pressentiment, la peine, la pauvre joie, la vie de tant d'exilés, de voyageurs et chercheurs, d'immigrés ; de tant de ses compatriotes, de tous ses compagnons.

Lorsque ce 11 novembre, dans une grave et forte joie fut fêtée, avec la libération de 1944, la commémoration de l'armistice de 1918, tous les Français qui considèrent les lettres françaises justement comme la plus belle expression de leur vie commune et le sceau de leur unité, ont voué une grande pensée émue et reconnaissante, une pensée d'amour et d'admiration, à ce Polonais qui a été un très grand poète français.

pées par le froid ne tremblent pas sur la culasse.

Comment ne pas être fiers de pareils soldats !

Dans le P.C. du bataillon, grande effervescence. La nuit approche. On forme les patrouilles qui vont fouiller la montagne, les gardes de la route, et on convie du mot de passe.

Le ciel étoilé découvre les crêtes couvertes de neige.

Silence !

Un silence qui, en langage de soldat, signifie : ça va barder !

SUR LE FRONT DES ALPES

NOS GARS VEILLENT

L'auto s'élançait dans le défilé. Des deux côtés la montagne élève sa masse puissante, en bas une rivière écumeuse lave les grosses pierres qui sortent leur front lisse de l'eau. La route monte en zigzagant.

Les Alpes ! Mais un crépitement de mitrailleuse nous rappelle que c'est le Front des Alpes !

Nous arrivons dans un petit village. Dans les rues, grande animation. Les Français bavardent, les Américains jouent au rugby. Les enfants demandent du chewing-gum. Ici... là... on « flirte » ! Ça aussi, c'est la guerre !

Un maquisard nous informe : « La nuit dernière une quarantaine de boches ont essayé de pénétrer dans nos lignes. Mais les maquisards d'autrefois, les soldats de l'armée régulière d'aujourd'hui ne dorment pas. Avant d'arriver à la route, ils ont été surpris et repoussés. Il y a des blessés et des prisonniers. Dans la matinée, les Américains ont fait une inspection du terrain. L'artillerie, les mortiers, ouvraient le chemin aux fantassins qui mitrillaient au poing, inspectaient les montagnes. Mais les boches ont disparu loin de nos lignes. »

Le maquisard s'arrête un moment. Puis, avec un regard d'admiration et d'envie, il siffle entre ses dents : « Comme ils étaient armés... les Américains ! »

Je regarde du côté du chauffeur qui vérifie le moteur de son auto.

« L'essence est pleine de saletés, mon colonel ! »

J'ai compris... je peux continuer à bavarder avec mon maquisard : « Il y a quelques jours, nous avons surpris sur la crête une femme qui faisait des signaux lumineux à l'ennemi. »

— Et... ?

— C'est bien simple ! Ici, il n'y a pas de tribunaux. C'est vite fait avec les salopards !

A ce moment, le ballon de rugby me frappe à la tête.

Les Américains rient de toutes leurs forces.

Nous avançons sur la route. A côté, les montagnes couvertes de neige. Là... ce sont les boches ! Attention, ils ont l'habitude de tirer sur la route !

Des patrouilles nous arrêtent pour contrôler nos papiers. D'a-

près l'accent, nous reconnaissons nos gars.

— Italiens ?

— Oui, monsieur.

— De tout, répond un autre qui est Polonais, et celui-ci qui est dans la neige jusqu'à la ceinture est un Hongrois. Ça lui plaît de rester dans cette position. Il dit que ça lui rappelle la Pousté ; mais avec les souliers qu'il porte, je n'aurais pas le courage de rester là !

C'est le secteur de notre bataillon. Ceux qui, encore hier, sous l'occupation, frappaient l'ennemi partout, ceux de l'insurrection de Nice, du vaillant maquis de Peille, du maquis des environs de Saint-Sauveur, ils sont tous là ! Ensemble ! Avec leur six trente-cinq, et les fusils qu'ils ont pris aux Allemands.

Et aussi les maquisards italiens ! Ceux qui, hier, sont venus prêter main-forte à leurs frères de France contre l'ennemi commun. Ils regardent loin... loin... là où ils ont laissé leur abri. Comme ils désirent retourner ! Comme ils entendent l'appel de leurs montagnes natales !

Les Garibaldiens, leurs frères d'armes, les attendent. Ils répondront à leur appel, mais cette fois, avec du renfort. Avec leurs frères français.

Un capitaine, autrefois dans la marine italienne, me parle avec tristesse en me montrant un journal :

— Ça me dégoûte ! Nous nous battons ici dans la neige, et regardez comment les journaux parlent de nous ! Est-ce que les Italiens ne sont pas des frères très proches des Français ? Pourquoi écrivent-ils contre nous ?

— Te fais pas de bile ! Les Français vous aiment. Ceux qui parlent aujourd'hui contre vous sont les mêmes qui, il y a quelques années, applaudissaient Mussolini.

— Moi veux pas de Mussolini, moi je coupe la tête à Mussolini... porco Dio ! m'apostrophe un autre qui écoutait à nos côtés.

Sur les crêtes, les soldats circulent sans cesse. Ils sont là depuis la libération, et pourtant ils ne peuvent pas encore descendre.

Leur moral n'a pas fléchi bien qu'ils se battent contre les Allemands avec leur moral plus qu'avec leurs armes ; ils se défendent du froid plus avec leur moral qu'avec leurs souliers de promenade. Leurs mains cris-

**

Nous avançons sur la route. A côté, les montagnes couvertes de neige. Là... ce sont les boches ! Attention, ils ont l'habitude de tirer sur la route !

Des patrouilles nous arrêtent pour contrôler nos papiers. D'a-

VUES SUR L'EUROPE

La cinquième colonne en Autriche

À l'étranger on pose toujours de nouveau cette question : « Comment est-il possible qu'Hitler ait annexé l'Autriche sans trouver une résistance véritable ? » Il est facile à répondre à cette question, si l'on est au courant de la situation du pays avant les malheureux jours de l'année 1938. Il y avait surtout le déséquilibre des forces : 80 millions d'Allemands en face de 6 millions à peine d'Autrichiens. Ensuite le mark coulait à flots de millions à travers la frontière pour préparer le pays au régime nazi, un pays qui avait à lutter avec les pires difficultés économiques et dont la population était en grande partie en chômage. Ce n'était pas la faute des Autrichiens, c'était d'une part le sabotage conscient de l'économie autrichienne par l'Allemagne pour mécontenter la population, de l'autre, la faute des grandes puissances qui laissaient mourir l'Autriche économiquement. Ainsi, la propagande du Dr Goebbels eut beau jeu. Elle brisait l'échine aux Autrichiens. Elle profitait de la misère du peuple et promettait des montagnes d'or. Elle corrompait petits et hauts fonctionnaires dans les ministères, dans l'armée, dans l'administration, par de l'argent, des promesses, voire même des menaces.

Et ce n'étaient pas seulement des menaces. Les envoyés des bandes d'assassins de Himmler travaillaient jour et nuit. Journalièrement des bombes furent jetées dans les jardins publics et les lieux de plaisir, des immeubles commerciaux furent incendiés, des appartements privés pillés, des citoyens inoffensifs abattus pendant la nuit — la tâche de cette avant-garde de la cinquième colonne n'était pas d'écraser les adversaires politiques, c'était de la propagande consciente au moyen de la terreur. Et la fameuse police de Vienne ? On avait fondé un poste de secours spécial pour la défense contre des attentats de ce genre. Après l'annexion il s'avéra qu'aussi bien les officiers que tous les hommes de ce poste étaient une formation illégale des S.S. fondée par Himmler qui avait payé à chaque membre de ce poste un salaire notablement plus élevé que les revenus d'un ministre. La Gestapo surveillait les fonctionnaires de l'Etat. Dès qu'un fon-

tionnaire dans une position responsable s'endettaît soit par jeu, soit par malheur, le hasard voulait qu'on lui offrit copieusement de l'argent — de cette façon on achetait les fonctionnaires pour Hitler. Dans les clubs touristiques et sportifs les nazis accaparaient le pouvoir et formaient des groupements S.A. qui se livraient à des manœuvres dans les montagnes, armés par les Allemands. Les journaux furent ou achetés ou corrompus, ou bien acculés à la faillite par d'habiles manœuvres financières. Dans les écoles, des agents nazis enseignaient la haine des races à la jeunesse et prêchaient la foi en Hitler et le Troisième Reich. Eux aussi y étaient amenés par une corruption financière fantastique.

En voilà seulement quelques exemples. La cinquième colonne était partout, aussi bien dans les ministères que dans l'état-major, dans les écoles et les universités, dans les casernes de la police, dans les administrations, dans les habitations modernes des ouvriers viennois, dans les mairies, à la campagne. Un antisémitisme effréné, des insultes contre les prêtres, mensonges, menaces, assassinats, incendies — tout cela était du travail préparatoire bien organisé. Il y avait en plus le fait que le peuple en Autriche, depuis les malheureux jours du soulèvement de février se livrait à des luttes intestines et qu'un gouvernement mal conseillé s'était laissé entraîner à fusiller des combattants honnêtes et héroïques du prolétariat autrichien.

Il est vrai que quand le danger fut devant les portes avant les journées de mars 1938, quand il devint évident que les nazis voulaient violer l'Autriche, le Front Patriotique essaya d'unir tous les patriotes ; communistes et sociaux-démocrates d'un côté, socialistes-chrétiens et Fédérations paysannes de l'autre se donnaient la main, le peuple presque tout entier reconnut le danger, même le gouvernement Schuschnigg comprit que l'Autriche ne pouvait pas être sauvée sans l'aide de sa classe ouvrière — tous les hommes de bonne volonté s'unissaient. Un plébiscite devait constater devant le monde entier que l'Autriche était contre Hitler et que l'Autriche entendait rester libre.

Les nouvelles qui parvenaient en Allemagne furent écrasantes pour Hitler. Tout le travail de la cinquième colonne sembla subitement fait en vain, les centaines de millions de l'argent de propagande perdus. Alors le maître de Berchtesgaden dit à l'oreille de M. Mussolini à Rome quelques mots par téléphone, et Mussolini déclara ensuite au chancelier autrichien que l'Italie ne pouvait pas aider l'Autriche. La même réponse vint de Paris et de Londres. Ainsi, le plébiscite n'eut plus lieu. Car Hitler envoya mille avions dans le ciel de Vienne, et une armée monstre traversa les frontières de l'Autriche, viola les droits et traités et prit possession du pays du Danube bleu.

Les Boches contre les Allemands

Cent soixante-huit camions, trois blindés, un tank, des « crapauds », de l'artillerie de montagne, toutes sortes d'armes automatiques et des unités de choix avaient été déplacés par le haut commandement allemand dans la région de Saint-Etienne - Vallée Française. Elles avaient une tâche particulièrement importante à remplir. Il s'agissait d'exterminer un « corps franc » formé par des Allemands, émigrés et déserteurs antihitlériens. Le 10 avril, l'attaque fut déclenchée contre les soixante-dix maquisards « allemands ».

Devant cette supériorité écrasante, nous nous retirons dans la montagne semée d'obstacles naturels et d'embûches. Souvent, nous ne nous trouvons qu'à quelques pas de l'ennemi qui bombarde les positions où il nous suppose. Le soir, vers neuf heures, celles-ci se retirent. Le résultat de l'expédition « punitive » est : soixante-dix morts et presque le double de ce chiffre de blessés du côté de la Wehrmacht. Un mort et pas un seul blessé de notre côté. Quelle victoire !

Si la Wehrmacht encaissait cette défaite cuisante, la Gestapo n'en fit pas autant. Elle avait compris que ce serait trop coûteux que de nous battre par les armes. Alors, elle forme un détachement composé de quatorze Allemands et quatre Français qui avait pour tâche de nous repérer et d'organiser notre destruction. Ce détachement appliqua d'autres méthodes. Il se montrait dans la région, camouflé en maquisards, les hommes portant des vestes en cuir, des pantalons militaires et armés de mitraillettes et de fusils. La ressemblance avec nous était frappante. Même dans leurs manières, ils essayaient de nous imiter.

Par cette ruse, ils réussirent à arrêter notre responsable du ravitaillement. Celui-ci se trouvait dans un estaminet d'un village et attendait d'autres camarades. Ce sont eux qui se présentent. Notre ami ne les soupçonne pas. Ils lient conversation. On parle du temps et de la situation. Ils lui demandent s'il n'y avait pas de danger que les Allemands ou la Milice se trouvent dans les parages.

« Non, leur répond notre ami, pas de danger, car moi-même je suis un chef du maquis et m'trouve tout seul ici ». Ceci suffit aux crapules de la Gestapo. Ils l'amènent. Depuis, il est porté disparu.

Peu après, deux autres tombent en leur pouvoir. Notre ami Hans Mosch essaye de se défendre. Il est tué par des balles dans la tête et le ventre. Mais l'autre est pris vivant. C'est lui

La FRANCE grande puissance du bloc de la paix

Dans son interview donnée au journal anglais « Sunday Times », M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères de la France, a déclaré : « La France peut jouer un rôle précieux en Europe en tant que pont entre l'Est et l'Ouest. La compréhension des conceptions soviétiques dont fait preuve la France, sa proximité géographique et ses affinités spirituelles avec les pays anglo-saxons mettent la France dans une situation dans laquelle elle pourrait contribuer utilement à éliminer les possibilités de friction entre l'Est et l'Ouest. La France regarde donc vers ses amis de l'Ouest aussi bien que de l'Est ».

Ce langage net coupe court à tous les bruits qui couraient que le gouvernement français allait s'engager dans une politique de bloc.

Une telle politique aurait limité la liberté et l'indépendance de la France au moyen d'une combinaison régionale, d'un « bloc occidental » ou « atlantique ».

Que signifie la politique de bloc ?

Le journaliste américain Walter Lippmann a expliqué récemment ce que serait cette politique. D'après lui, le monde d'après-guerre serait partagé en divers blocs de puissances, comme les blocs russe, asiatique, hindou, occidental, américain, etc. Aucune des nations d'un bloc ne devra conclure d'alliance avec les membres d'un autre. Une attitude contraire serait un « acte d'hostilité ». En Europe, l'Allemagne ne devra entrer dans aucun des systèmes, sous peine de déclencher un conflit armé. Comme — toujours d'après M. Lippmann — les nations de l'Europe occidentale constituent avec l'Amérique un « système stratégique unique », auquel l'éminent journaliste ajoute d'ailleurs : l'Australie et les pays méditerranéens, il groupe ces deux blocs en un seul, le « bloc atlantique ».

Ce système de blocs porte en lui des germes de graves différends. Si une puissance du bloc atlantique, par exemple, concluait alors une alliance avec un membre du bloc russe, ce serait la guerre entre les deux blocs. Ainsi donc, on séparerait le monde en zones fermées, forcément hostiles où les petites nations devraient agir selon la volonté des plus fortes.

Loin de nous, immigrés, de nous immiscer dans la politique qu'un gouvernement français compte faire pour le bien de son pays. Mais nous sommes les premiers à souffrir de la guerre et de la faiblesse de la France. C'est pour cette raison que nous appelons chaque jour tous les immigrés à combattre au front et à l'usine pour que la France se relève, soit forte et contribue puissamment à l'écrasement de l'Allemagne hitlérienne. C'est pour une telle France que nous donnons notre sang et notre force de travail, parce que nous savons qu'ainsi seulement elle sera un facteur de la paix dans le monde. Par contre, un engagement de la France dans un système de bloc aurait eu de quoi nous inquiéter de son avenir.

Les déclarations de M. Bidault, le texte des entretiens de Paris entre les ministres britanniques et français, le prochain voyage du général de Gaulle à Moscou, l'annonce de la visite du président Roosevelt à Paris, tous ces faits nous rassurent.

La France ne s'engage pas dans une politique qui la serferait dans un étou. Elle compte faire une politique de sécurité collective avec tous les peuples libres, une politique de paix armée.

Redevenue grande puissance, elle rendra d'immenses services à tous les peuples. En gardant sa pleine liberté d'action elle servira de trait d'union entre les nations de l'Ouest et de l'Est. La France fera partie d'un bloc de la paix par la sécurité collective qui se formera après la victoire dans, comme le président Roosevelt s'est exprimé, « l'établissement d'une organisation internationale pour le maintien de la paix, appuyé sur la force armée ».

Charles MONNET

A côté de la loi

Le ministre de l'Intérieur a envoyé à MM. les commissaires régionaux et préfets une circulaire dont l'objet est la révision des listes électorales. Elle contient, sous le chiffre 16 (dans la partie E, « dispositions diverses », l'adjonction suivante :

« En aucun cas, les étrangers ne sauraient être portés sur les listes électorales, même s'ils ont appartenu à des organisations de résistance. »

Du point de vue de l'immigration, aucune critique de ce règlement n'est possible, naturellement, ni nécessaire. Dans l'état actuel des doctrines concernant la nationalité, l'étranger restant tel, ne peut pas vouloir participer à la gestion des affaires de la cité, même s'il a acquis des mérites et des titres de reconnaissance. Les immigrés ne peuvent donc même pas d'être qu'ils s'inclinent, ils sont d'accord.

Mais puisque le ministre lui-même parle de l'appartenance des étrangers aux organisations de la résistance, puisque cette appartenance s'est donc trouvée assez fréquente pour que la circulaire dut la prendre en considération expressément, les immigrés peuvent profiter de cette occasion pour déclarer, une fois de plus, sans se vanter des mérites qu'ils ont dans la lutte, qu'ils partagent entièrement le destin de la France dont ils ne

peuvent et ne veulent pas se désolidariser.

Que donc à ceux qui désirent exprimer cette entière solidarité avec les Français dans des formes juridiques et qui, si bien et si souvent, ont mérité de la France, soit donné toute facilité possible dans les procédés de la naturalisation qu'ils solliciteront.

Que soit donné, à l'avantage de ceux, si nombreux, qui ont mérité de la France, et qui, conservant leur nationalité d'origine, participent au travail français et partagent le destin économique et politique de la France, la plus large audience en toutes les affaires qui les concernent, que pour ces questions, leur C.A.D.I. devienne le collaborateur écouté, légitimé et régulier, des municipalités et des comités de libération.

Que soit donné à tous ces amis de la France, collaborateurs et combattants des Français, ce « statut des étrangers » moderne, juste, accueillant et magnanime, et utile à la France comme aux immigrés, qu'avec les immigrés, tous les bons Français désirent.

Le gérant : M. Bernier
Imprimerie de « La Marseillaise »
15, cours du Vieux-Port
MARSEILLE

Lt-colonel ROBERT.

Charles MONNET